

## Droit de construction en zone verte

## Par del0911, le 29/08/2013 à 18:15

bonjour! je vous explique un peu ma situation mon mari et moi avons acheter une maison de campagne (avec permis de construire et conformité) peu de temp apré sa construction le terrain est passé zone verte. donc il nous est impossible d'agrandir . nous nous demandions néanmoins si nous avions le droit d'y faire une terrasse sur piloti pour ensuite la transformer en veranda? Lors de l'achat l'agence nous a confirmer le droit d'y faire la terrasse sur piloti mais nous ne savons pas pour le reste.. merci de me si vous connaissais le sujet

Par moisse, le 29/08/2013 à 19:52

Bonjour,

Vous êtes astreint à une demande préalable pour construire votre terrasse.

Et vous n'aurez donc pas l'autorisation.

Par del0911, le 29/08/2013 à 21:37

si nous fesion une demande préalable nous n'aurions pas l'autorisation ? si j'ai bien compris

Par moisse, le 30/08/2013 à 09:00

Bonjour,

Les documents à renseigner pour une D.P. ou un permis de construire sont identiques. Il n'y a aucune raison de penser qu'un PC serait refusé, ce qui est probable en zone verte, mais qu'une D.P. serait acceptée.

Un lien sur un article développé :

http://www.acheter-louer.fr/fiches-pratiques/acheter/terrain-classe-zone-verte.htm

Par del0911, le 30/08/2013 à 10:16

merci pour les information